

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 796

présenté par

M. Azerot, M. Nilor et M. Chassaigne

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 11 par la référence :

« et à l'article D. 684-1 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte-tenu de la portée nationale du Conseil supérieur d'orientation, il est opportun de tenir compte des spécificités d'Outre-mer en associant systématiquement la collectivité compétente en matière agricole ainsi que l'ODEADOM.